

La procédure d'attribution du Prix Prescrire comporte deux étapes successives : le choix des documents pour analyse dans la rubrique « Lu pour vous » (présélection), et la sélection finale parmi ces derniers.

Objet

Le Prix Prescrire a été conçu comme un moyen de récompenser chaque année les auteurs et les éditeurs d'un ou plusieurs ouvrages, brochures et documents, particulièrement remarquables par la qualité et par l'utilité de l'information apportée aux professionnels, aux patients et plus généralement au public. Ce prix est aussi un moyen de signaler aux professionnels de santé les documents les plus importants pour leur pratique.

Procédure d'élaboration

Le Prix Prescrire est l'aboutissement du travail d'analyse de documents réalisé en toute indépendance par la Rédaction de *Prescrire* et faisant la matière de la rubrique « Lu pour vous » dans les 12 numéros d'une année de publication de *Prescrire*, entre octobre et septembre.

Une analyse permanente et approfondie

Le choix des documents pour la rubrique « Lu pour vous » s'appuie sur des critères simples d'adaptation aux besoins, de fiabilité et de facilité d'utilisation.

Les critères d'adaptation aux besoins et de facilité d'utilisation sont appréciés par des membres de la Rédaction, en majorité professionnels de santé en exercice. Il peut être fait appel, si besoin, à d'autres professionnels en exercice pour tester un ouvrage dans leur activité quotidienne, ou à des non professionnels de santé.

Les critères de fiabilité concernent la rigueur scientifique du contenu et de la forme rédactionnelle : affirmations argumentées et lorsque c'est possible référencées, faisant la part des faits établis et des hypothèses ; indication des sources documentaires ; indication des modalités de rédaction ; contrôle par un comité de lecture ; apport d'informations mises à jour ; etc. Ces critères sont évalués par un comité formé au sein de la Rédaction de *Prescrire*, si nécessaire aidé par des spécialistes du domaine concerné.

Une sélection totalement indépendante

La présélection des documents retenus pour concourir au Prix Prescrire prend en compte le respect des critères indiqués précédemment, ainsi que : la valeur informative du document par rapport aux publications déjà disponibles (ou en l'absence de publication disponible) dans le domaine ; l'importance du domaine traité dans la pratique des professionnels ciblés, en termes de

fréquence, de gravité ou de problème à résoudre, ou l'importance de l'information apportée pour le public concerné ; etc.

La sélection finale pour le Prix Prescrire privilégie les documents au plus haut standard de qualité pour les différents critères décrits précédemment.

Présélection et sélection sont réalisées collectivement et en toute indépendance par la Rédaction. La personnalité de l'auteur ou des auteurs, de l'éditeur ou des éditeurs, toute personne ou structure ayant participé au document de sa conception à sa commercialisation, n'intervient à aucun moment dans les choix.

Public

Le Prix Prescrire est annoncé aux intéressés (éditeur(s) et auteur(s) du ou des documents sélectionné(s)) dès que le choix de la Rédaction est réalisé (mai-juin). Il est publié dans le numéro d'octobre de *Prescrire*.

L'annonce au public est l'occasion d'une manifestation au cours de laquelle *Prescrire* invite les éditeurs, les auteurs concernés, éventuellement d'autres intervenants, ainsi que les médias professionnels et grand public. La manifestation comporte un débat public sur des sujets touchant à l'information dans le domaine de la santé ou une discussion avec les auteurs et éditeurs des ouvrages primés.

Les frais d'organisation de cette manifestation, à l'exclusion des déplacements des participants, sont pris en charge par *Prescrire*, sans participation des éditeurs récompensés.



Pierre Chirac
Président de
l'Association Mieux
Prescrire



Bruno Toussaint
Directeur éditorial

Règlement mis à jour le 1^{er} septembre 2018